

Le 28 décembre 2021

Avis : modification du Fonds Commun de Placement « La Française Actions France PME »

La société de gestion du FCP La Française Actions France PME a décidé d'apporter un correctif au prospectus du FCP, comme suit :

La phrase suivante du prospectus :

« A partir de cet univers d'investissement réduit, le score ESG du fonds sera calculé annuellement et devra être supérieur à celui de son univers d'investissement. »

Sera modifiée comme suit :

« Ainsi, à partir de cet univers d'investissement réduit, le score ESG du fonds sera calculé annuellement. »

Ce correctif apporté à la documentation réglementaire du FCP n'a aucun impact sur l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et les frais du FCP qui demeurent inchangés.

La modification du prospectus de votre FCP ne nécessite pas d'agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers et sera effective en date du 31 décembre 2021.

Les autres caractéristiques du FCP demeurent inchangées.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur du FCP « La Française Actions France PME » disponible sur le site www.la-francaise.com.

Les documents d'informations clés pour l'investisseur doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.